

Version du document	Nature de la modification	Date
3	Réactualisation	Novembre 2022

	RÉDACTION	APPROBATION	APPROBATION	APPROBATION
Nom	Dorian ESPINASSE	Tristan COCLIN	Sabrina MIRANDA	Dominique BERNIER
Fonction	Responsable Qualité	Responsable SAAD	Responsable du SSIAD	Délégué
Visa				

## 1 - OBJET

Le présent protocole a pour objet de définir comment les aides à domicile et les aides-soignant(e)s doivent effectuer l'entretien des ongles chez une personne dans l'incapacité partielle ou totale de réaliser l'acte.

L'entretien des ongles est un soin d'hygiène et de confort qui assure la propreté des ongles.

## 2 - RESPONSABILITÉS

Les responsables de secteur sont responsables de l'application de ce protocole par les aides à domicile. Les infirmiers(ères) coordinateurs(rices) sont responsables de l'application de ce protocole par les aides-soignant(e)s.

## 3 - DESTINATAIRES

Les responsables des services au sein des antennes et le personnel de terrain.

## 4 - MODALITÉS DE RÉALISATION

### ➤ a) - Préparation du matériel

Linge	Produits	Matériel	Précautions standard
1 gant de toilette 1 serviette 1 serviette pour le personnel	Lingette désinfectante ou alcool à 70° Savon liquide pour le personnel	Cuvette Brosse à ongles Lime à ongles Poubelle	Lavage des mains avant et après Port de gants à usage unique

### ➤ b) – Préparation du bénéficiaire

- Prévenir la personne de l'acte de manucure qu'on va réaliser ;
- Respecter la pudeur et l'intimité de la personne ;
- Veiller à assurer la sécurité de la personne ;
- Tenir compte de l'autonomie de la personne ;
- Choisir un endroit adapté pour le confort de la personne et l'exécution du travail.

**5 - TECHNIQUE**

- Se laver les mains et mettre des gants si besoin ;
- Installer la personne confortablement et en toute sécurité ;
- Faire un lavage des mains de la personne et les sécher ;
- Observer l'état cutané des mains, des espaces interdigitaux et des ongles ;
- Mettre une serviette sous la main ;
- Limer les ongles pour les aides à domicile de l'extérieur vers le centre ;
- Limer/couper les ongles pour les aides-soignants en arrondie ;
- Réinstaller la personne confortablement et en toute sécurité ;
- Retirer les gants et se laver les mains ;
- Noter sur l'outil de coordination (cahier, diagramme, etc.) ;
- Signaler les éventuels problèmes à votre responsable hiérarchique.

**6 - CONSEILS POUR LIMER LES ONGLES**

Les ongles doivent être limés droit et pas trop courts (le bout de l'ongle doit rester visible).

**RAPPEL :**

- **Interdiction pour les aides à domicile de couper des ongles. Seul le personnel soignant est habilité à couper les ongles.**
- **Le personnel doit en aucun cas couper les ongles chez une personne diabétique, prenant des anticoagulants ou atteinte d'artérite. Le personnel peut limer les ongles pour les raccourcir.**